

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019-2020

50 ANS D'IMPLICATION





TABLE DES MATIÈRES

Vision et mission de la Fédération des producteurs forestiers du Québec	3
Message du président : Les 50 ans de notre Fédération	4
Mandat : Stimuler la mise en valeur de la forêt privée	6
Mandat : Accroître le revenu des producteurs forestiers	10
Mandat : Favoriser la cohésion des producteurs forestiers	15
Mandat : Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers	16
Administrateurs et employés	20
Organisations affiliées	23



VISION

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

MISSION

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 29 000 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices de producteurs de bois affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.



MESSAGE DU PRÉSIDENT : LES 50 ANS DE NOTRE FÉDÉRATION

Le 3 avril 1970, des syndicats régionaux de producteurs forestiers qui existaient déjà depuis une quinzaine d'années se sont réunis à Lévis pour former une fédération provinciale. Ses fondateurs, dont mon père Henri-Paul, ont misé sur ce regroupement pour assurer une coordination entre ses membres, fournir une assistance technique aux syndicats régionaux et accroître la voix des producteurs forestiers sur la scène provinciale. On comptait alors 10 syndicats et 5 offices, administrant 26 plans conjoints de producteurs de bois. Cet anniversaire est l'occasion de dresser le bilan du travail des 50 dernières années, mais également d'évaluer la pertinence de notre mission.

Cet examen montre que la principale raison justifiant notre action collective est toujours d'actualité, même si les propriétaires forestiers et leur environnement institutionnel ont bien changé au cours des années. Retirer un revenu décent de la production forestière au point de favoriser l'émergence d'un nombre croissant de sylviculteurs actifs et visibles dans toutes les régions du Québec, comme nous le voyons à présent chez les acériculteurs, demeure un défi.

Le bilan est néanmoins appréciable lorsqu'on considère le régime graduellement mis sur pied par le gouvernement pour soutenir la protection et la mise en valeur des potentiels des forêts privées québécoises. Les gains furent nombreux et significatifs, même s'ils furent souvent obtenus suivant des décennies de représentations ou sous l'effet d'une crise.

« LES MILLIERS D'ADMINISTRATEURS AYANT
ŒUVRÉ DANS LA POURSUITE DE LA MISSION
DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE PEUVENT
EN ÊTRE FIERs »

À l'époque, les producteurs réalisaient à forte majorité leurs travaux sylvicoles à la scie à chaîne, sans soutien financier gouvernemental. Mis à part les syndicats de producteurs forestiers, les usines de pâtes et papiers, et le ministère des Terres et Forêts, peu d'organismes se souciaient de la gestion des forêts privées. Le droit de propriété l'emportait encore sur les demandes sociétales et les réglementations environnementales n'étaient pas encore à l'ordre du jour.

Au fil des ans, les producteurs forestiers ont revendiqué et initié de multiples mesures pour soutenir leurs projets individuels ou collectifs. Parmi les exemples frappants, je pense à la création des organismes de gestion en commun entre 1970 et 1984, l'obtention du crédit forestier lors des années de forte inflation (aujourd'hui désigné le programme de financement forestier) en 1975, le programme de soutien financier aux projets d'aménagement forestier pour les propriétaires regroupés en 1973, le programme d'aide financière aux propriétaires individuels en 1982, le programme d'inventaires forestiers sur les terres privées en 1980, le programme de production de plants forestiers, les premiers calculs de possibilités de récolte forestière en 1982, les premiers plans de mise en valeur des forêts privées en 1983, les plans de gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les années 1980 et les années 2010, l'intégration légale du principe de résidualité du bois des forêts publiques en 1986, la campagne de fertilisation contre les pluies acides en 1989, le programme d'intervention lors de la crise du verglas en 1998, la mesure de remboursement des taxes foncières en 1986 et sa révision en 2014, l'étalement du revenu forestier en 2015, et la création d'une catégorie d'immeubles dans la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les boisés sous aménagement en 2020.

Il suffit de lire les vieux rapports annuels de la FPFQ pour constater l'énorme travail de consultation des producteurs forestiers qui mena à la formulation des recommandations pour établir le régime que nous



connaissions aujourd'hui. Notre organisation fut au centre des débats et doit continuer de l'être si nous voulons que les politiques gouvernementales soient incarnées dans la réalité des gens vivant dans nos communautés rurales.

Parallèlement, le mécanisme pour commercialiser le bois des forêts privées demeure inachevé, d'autant plus que les déséquilibres sur les marchés demeurent. Les réglementations de plans conjoints ont démontré leur performance dans d'autres productions agricoles, aux bénéfices des producteurs, de l'industrie de la transformation, des communautés rurales et des gouvernements. Ce parachèvement passe logiquement par l'élargissement de la portée de nos réglementations régionales pour couvrir l'ensemble du bois récolté en forêt privée et une amélioration de notre performance à les appliquer, en collaboration avec les groupements forestiers et les entrepreneurs forestiers.

Nous avons aussi assisté à la multiplication des organisations s'intéressant à la gestion du territoire forestier privé, mettant à mal le droit de propriété pour tenir compte des exigences sociétales. Cela s'est traduit par une multiplication des réglementations afin de conserver la biodiversité, protéger les paysages

agroforestiers et maintenir la qualité des bassins versants des cours d'eau. Encore ici, le travail de la FPFQ a permis, d'une part, de défendre le droit de propriété en proposant des mesures raisonnables, et d'autre part, à sensibiliser les producteurs forestiers et les entrepreneurs de récolte sur les saines pratiques d'intervention à adopter sur le territoire forestier privé.

Tous ces dossiers eurent en commun de placer la FPFQ comme un relai de communication entre l'État, la société civile, incluant l'industrie forestière, et les dizaines de milliers de propriétaires et producteurs forestiers de toutes les régions du Québec. Force est d'admettre aujourd'hui qu'aucun autre acteur n'a aussi bien joué ce rôle dans les 50 dernières années. Les milliers d'administrateurs ayant œuvré dans la poursuite de la mission de notre organisation syndicale peuvent en être fiers.

En cette année anniversaire, j'espère que le plus grand nombre reconnaîtra ce rôle et ces réalisations.

Pierre-Maurice Gagnon

Producteur forestier et président de la FPFQ

MANDAT : STIMULER LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, d'incitatifs fiscaux et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Le réseau régionalisé de la FPFQ offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

RÉALISATIONS 2019-2020

Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas entrepris par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risquées offrent une rentabilité supérieure, le marché ne valorise pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, le marché ne rémunère pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Chaque année, la FPFQ est très active auprès des autorités gouvernementales pour démontrer la nécessité d'augmenter les budgets disponibles pour la mise en valeur des forêts privées afin de rejoindre un plus grand nombre de propriétaires. Encore une fois, ce message fut entendu puisque le gouvernement du Québec prévoit dans son dernier budget investir, au cours des 5 prochaines années, 26 M\$ supplémentaires pour réaliser des travaux sylvicoles commerciaux en forêt privée. Il réserve également une partie de l'investissement de 63,8 M\$ sur 5 ans pour réaliser des travaux sylvicoles non commerciaux sur le territoire privé. Ces montants s'ajoutent aux multiples autres annonces des dernières années.

Obtenir une fiscalité adaptée à la production forestière

Depuis sa fondation, la FPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des travaux de protection et de mise en valeur de leurs boisés. Ces revendications visent tant le régime de fiscalité foncière que celui sur la fiscalité sur le revenu. Cette année n'a pas fait exception

avec la coordination d'une campagne de cartes postales des producteurs forestiers à l'intention des députés, la poursuite des représentations auprès des élus provinciaux, et l'étude de l'évolution des taxes foncières imposées aux boisés.

L'adoption du projet de loi 48 a permis de concrétiser une partie de ces demandes. En 2020, la *Loi sur la fiscalité municipale* fut modifiée pour créer une catégorie d'immeubles pour les boisés enregistrés au certificat de producteur forestier, et permettre aux municipalités d'établir un taux de taxation distinct pour ces immeubles, variant entre 66 % et 100 % du taux de base. Ainsi, les municipalités qui désireront favoriser le développement forestier régional pourront choisir de diminuer les taxes foncières des producteurs forestiers enregistrés. Cette nouvelle mesure entrera en vigueur graduellement à partir de 2021 au rythme de la révision des rôles d'évaluation foncière. Le Budget du Québec 2020 prévoit un montant de 2 M\$ réparti sur les 5 prochaines années pour aider les municipalités à faire les changements administratifs. Le travail n'est pas terminé, car les producteurs devront sensibiliser les élus municipaux aux avantages de cette mesure.

De plus, le gouvernement du Québec a amélioré et prolongé la mesure d'étalement du revenu forestier jusqu'en 2025. Ainsi, les producteurs forestiers auront jusqu'au 31 décembre 2025 pour pouvoir bénéficier de cette mesure évaluée à 3,7 M\$ sur 5 ans.

Protéger le capital forestier contre les catastrophes naturelles

Afin d'atténuer les impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la FPFQ, Groupements forestiers Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) se sont dotés en 2016 d'un plan d'action pour agir aux échelles provinciale et régionale. Les travaux de cette cellule d'urgence sur la gestion

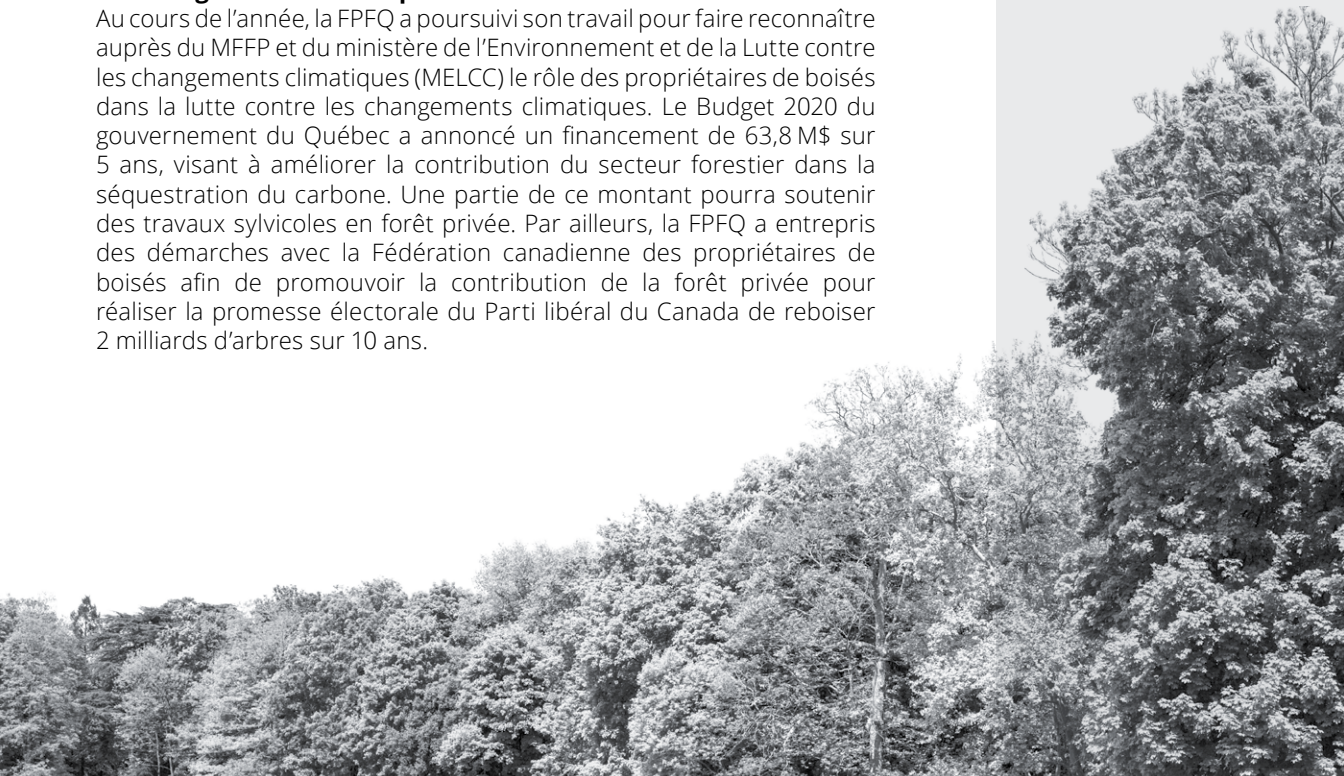
de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée ont permis, entre autres, d'obtenir dans la dernière année 3 M\$ supplémentaires sur 2 ans pour augmenter les travaux de reboisement dans les régions affectées. De plus, le programme de protection des petites forêts privées a été amélioré. Dorénavant, la superficie minimale des blocs d'arrosage d'insecticide biologique sera de 4 hectares pour les opérations d'épandage aérien de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). Rappelons que le montant total dédié à ce programme s'élève à 20 M\$ pour financer les arrosages jusqu'en 2022.

Le contrat de transfert de responsabilité sur la protection des investissements sylvicoles

Afin de s'assurer que la responsabilité de protéger les investissements sylvicoles subventionnés par des programmes gouvernementaux soit transférée à l'acquéreur d'un lot boisé, la FPFQ a développé et publicisé un modèle de contrat à l'intention des propriétaires forestiers. Sans la signature de ce contrat et l'approbation de l'agence, un propriétaire vendant sa terre détient toujours des obligations légales en matière de responsabilité civile après la vente, ce qui peut devenir problématique si l'acquéreur détruit un investissement sylvicole.

Participer à la lutte contre les changements climatiques

Au cours de l'année, la FPFQ a poursuivi son travail pour faire reconnaître auprès du MFFP et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le rôle des propriétaires de boisés dans la lutte contre les changements climatiques. Le Budget 2020 du gouvernement du Québec a annoncé un financement de 63,8 M\$ sur 5 ans, visant à améliorer la contribution du secteur forestier dans la séquestration du carbone. Une partie de ce montant pourra soutenir des travaux sylvicoles en forêt privée. Par ailleurs, la FPFQ a entrepris des démarches avec la Fédération canadienne des propriétaires de boisés afin de promouvoir la contribution de la forêt privée pour réaliser la promesse électorale du Parti libéral du Canada de reboiser 2 milliards d'arbres sur 10 ans.



Évolution des programmes visant la mise en valeur des forêts privées

La FPFQ défend auprès du gouvernement l'importance des programmes visant la mise en valeur des forêts privées qui offrent une aide pour financer l'encadrement professionnel des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ces programmes sont administrés par les agences régionales de mise en valeur

des forêts privées qui accréditent près d'une centaine d'organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes sont des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers. En 2019, les sommes disponibles pour la réalisation de travaux sylvicoles ont augmenté de près de 4,9 M\$ par rapport à l'année précédente.

MONTANTS OCTROYÉS PAR LE MFFP AUX PROGRAMMES VISANT LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES PAR TERRITOIRE D'AGENCE RÉGIONALE EN 2019

Territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	Mesure supplémentaire du Plan économique du Québec	Fonds vert - Remise en production TBE	Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (fédéral-provincial)	Total
Abitibi	1 373 700 \$	750 667 \$	- \$	1 443 000 \$	3 567 367 \$
Appalaches	2 268 220 \$	783 333 \$	- \$	140 100 \$	3 191 653 \$
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	2 348 333 \$	694 000 \$	350 200 \$	10 430 133 \$
Bois-Francs	1 896 200 \$	525 333 \$	- \$	84 000 \$	2 505 533 \$
Chaudière	2 132 180 \$	835 000 \$	- \$	140 100 \$	3 107 280 \$
Côte-Nord	305 900 \$	180 000 \$	131 000 \$	- \$	616 900 \$
Estrie	2 506 100 \$	1 066 333 \$	- \$	- \$	3 572 433 \$
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 \$	1 628 667 \$	376 600 \$	156 900 \$	4 116 317 \$
Lac-Saint-Jean	1 832 550 \$	595 333 \$	186 500 \$	- \$	2 614 383 \$
Lanaudière	471 200 \$	310 667 \$	- \$	- \$	781 867 \$
Laurentides	947 150 \$	583 333 \$	- \$	- \$	1 530 483 \$
Mauricie	1 265 400 \$	903 000 \$	- \$	- \$	2 168 400 \$
Montérégie	947 150 \$	334 333 \$	- \$	- \$	1 281 483 \$
Outaouais	1 121 000 \$	1 097 000 \$	- \$	868 600 \$	3 086 600 \$
Région de Québec	1 423 100 \$	749 667 \$	- \$	140 100 \$	2 312 867 \$
Saguenay	727 700 \$	395 000 \$	111 500 \$	- \$	1 234 200 \$
Témiscamingue	233 700 \$	614 000 \$	30 500 \$	- \$	878 200 \$
TOTAL :	28 443 000 \$	13 700 000 \$	1 530 100 \$	3 323 000 \$	46 996 100 \$

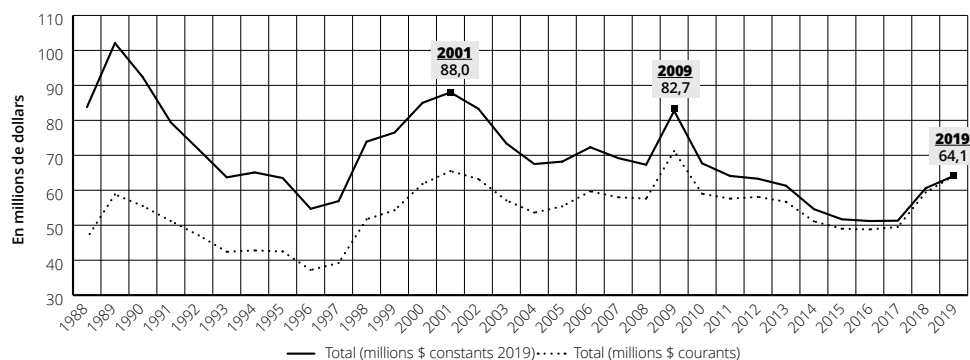
Source : MFFP

Note : La mesure de soutien supplémentaire de 41,1 M\$ annoncée en 2018 fut répartie sur 3 ans (2018-2021). Le Fonds vert - Remise en production de peuplements en contexte épidémique de TBE est doté d'un budget de 3 M\$ sur 2 ans (2019 et 2020). Le Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (2019-2022) est doté d'un budget total de 25 M\$ qui sera réparti régionalement en fonction des superficies de travaux sylvicoles. Les montants pourront varier selon les plantations réalisées.



D'autres mesures de soutien sont également offertes aux producteurs forestiers. Le graphique suivant présente l'évolution des investissements des programmes visant la mise en valeur de la forêt privée, du remboursement des taxes foncières ainsi que des montants versés par les usines de transformation du bois aux agences.

ÉVOLUTION DES BUDGETS POUR LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES



Sources : MFFP, PPFQ, Revenu Québec, Statistique Canada

Note : Les montants investis et déboursés par les propriétaires de boisés privés pour les travaux de sylviculture sont exclus.

MANDAT : ACCROÎTRE LE REVENU DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Le réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente de bois, l'organisation du transport de bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché du bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marché susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

RÉALISATIONS 2019-2020

Préserver l'accès aux marchés

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs de la forêt privée puisqu'ils doivent aussi faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Les livraisons de bois de la forêt privée ne représentent, selon les années, qu'entre 15 et 22 % de l'approvisionnement total des usines de transformation. Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois : la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande partie de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

Dans la dernière année, la FPFQ et ses affiliés ont participé à 110 consultations sur l'allocation de volumes ponctuels en provenance des forêts publiques afin d'évaluer l'impact sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marchés québécois pour défendre la place de la forêt privée et le caractère résiduel du bois de la forêt publique, tel qu'établi par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

Appuyer les producteurs désirant renforcer leur mise en marché collective

Depuis maintenant deux ans, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec doit défendre devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) leur démarche pour mettre en place une mise en marché collective pour le bois de sciage de sapins et d'épinettes. Au même moment, le Conseil de l'industrie forestière du Québec conteste la résiliation de la vieille entente-cadre négociée avec l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, touchant les syndicats de la région de Québec, de la Mauricie et du Sud du Québec. Dans ce dossier, la FPFQ a produit des expertises pour répondre aux arguments avancés par les industriels devant la RMAAQ. Dans la dernière année, la FPFQ a aussi appuyé techniquement le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud qui a également entrepris des démarches pour améliorer la mise en marché collective du bois de sciage.

Documenter l'état du marché du bois rond

Afin de suivre l'évolution des livraisons de bois de la forêt privée et des conditions de vente aux usines de transformation, la FPFQ compile l'ensemble des transactions et produit des rapports statistiques annuels et périodiques aux acteurs du secteur forestier.

Stimuler les investissements industriels

La diversification des marchés disponibles pour les producteurs forestiers est importante afin de maintenir ou augmenter la contribution de la forêt privée à l'économie régionale. Afin de stimuler de nouveaux investissements industriels, la FPFQ documente les volumes de bois sans preneur. Des discussions se sont poursuivies sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse du MFFP.

Défendre les producteurs forestiers dans le conflit commercial avec les États-Unis

La FPFQ a poursuivi ses représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial pour défendre sa demande d'exemption du bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis. La position de la FPFQ est encore défendue par les gouvernements et l'annonce du gouvernement américain de réduire les droits compensateurs des usines s'approvisionnant dans les forêts privées du Québec et des États-Unis fut une bonne nouvelle. Au cours de l'année, la FPFQ a fourni au MFFP des analyses et des données sur les livraisons en forêt privée afin de répondre aux demandes du gouvernement américain.

Documenter l'évolution des marchés et soutenir la négociation avec les industriels

La FPFQ offre en continu des données et analyses susceptibles d'influer sur les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations, ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre le site Web InfoBois, accessible uniquement à ses affiliés. La vigie effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette vigie provinciale réduit les ressources et le temps consacrés par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires à la mise en marché du bois.

Périodiquement, la FPFQ publie les faits saillants de ces analyses de marché dans la revue *Forêts de chez nous* et son bulletin électronique *Forêts de chez nous PLUS*, ainsi que sur le site foretprivee.ca.



 **PrixBois.ca**

Diriger le bon bois à la bonne usine : PrixBois.ca

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application Web permettant aux propriétaires et producteurs forestiers de connaître la meilleure offre pour vendre leurs bois. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre. Cette application est désormais disponible dans presque toutes les régions du Québec. Soucieuse de rendre cette application plus performante, de nouvelles fonctionnalités ont été développées en cours d'année pour mieux suivre l'évolution des prix du bois à une usine et évaluer le revenu pouvant être espéré d'une récolte chez soi.

La fermeture de l'usine de Fortress cellulose spécialisée

En octobre 2019, l'usine de Thurso a cessé ses activités et la compagnie a amorcé la restructuration financière de sa dette en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers*. La FPFQ a effectué plusieurs démarches auprès des instances gouvernementales pour réduire les impacts financiers auprès de 76 producteurs des Laurentides et de l'Outaouais ayant livré du bois à cette usine dans le mois précédant la fermeture.

Au nom de ses affiliés, la FPFQ a également produit un mémoire et émis des recommandations dans le cadre de la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, mise sur pied par le gouvernement pour répondre à la fermeture de l'usine de Thurso et aux impacts occasionnés à l'ensemble de la filière forestière de l'ouest du Québec.

Coordonner le comité provincial sur le transport du bois

Afin d'assurer un meilleur échange d'informations entre ses affiliés sur les dossiers liés au transport du bois, la FPFQ coordonne un comité provincial où sont discutées des avenues pour optimiser sa logistique et échanger des éléments susceptibles de faire évoluer les taux de transport négociés avec les entreprises de camionnage.

Adapter les normes de certification environnementale au contexte de la forêt privée

La FPFQ a poursuivi son implication auprès des organismes de certification *Forest Stewardship Council* (FSC) et du *Sustainable Forestry Initiative* (SFI). Cette année, la FPFQ a collaboré avec le FSC Canada pour organiser une rencontre provinciale des intervenants impliqués en certification pour discuter des adaptations à prévoir dans la norme d'aménagement forestier pour les petites forêts privées. De plus, la FPFQ a participé à la consultation de la norme canadienne sur le bois contrôlé FSC, appelé «évaluation nationale du risque du FSC pour le Canada». Cette norme est probablement la plus importante pour les producteurs forestiers puisqu'elle permet aux usines détenant la certification FSC de s'approvisionner en bois non certifié. La demande de la FPFQ a été entendue par le FSC et la norme qui a été adoptée présente plusieurs adaptations pour les petites forêts privées non certifiées.

Création de Forêts privées certifiées du Québec

Afin d'obtenir des économies d'échelle dans l'implantation de la certification environnementale sur le territoire privé, un certificat de groupe provincial a été créé à partir des certificats FSC détenus par les syndicats de la Gaspésie et du Sud du Québec. L'objectif est de mettre en commun les ressources et les expertises afin de favoriser la certification en forêt privée. Ainsi, les groupements forestiers et les conseillers forestiers qui le souhaitent pourront participer à cette initiative en adhérant à ce certificat de groupe.





Les statistiques de mise en marché du bois

Entre janvier et décembre 2019, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,4 Mm³ solides de bois, toutes essences confondues. En 2019, 74 % des livraisons du bois en provenance de la forêt privée furent destinées aux usines de sciage, 16 % aux usines de pâtes et papiers et 10 % aux usines de panneaux et autres utilisations.

VOLUME DE BOIS MIS EN MARCHÉ EN 2019 PAR PRODUIT ET RÉGION (M³ SOLIDES)

Plans conjoints	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2019	Proportion de la mise en marché	Total en 2018	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	91 600	244 600	204 900	541 100	8 %	553 300	-2 %
Bas-Saint-Laurent	113 600	1 091 300	78 800	1 283 800	20 %	1 199 600	7 %
Beauce	105 500	668 900	6 200	780 600	12 %	820 600	-5 %
Centre-du-Québec	52 900	101 200	40 200	194 300	3 %	190 300	2 %
Côte-du-Sud	80 000	346 400	800	427 100	7 %	409 500	4 %
Gaspésie	14 100	178 900	7 200	200 200	3 %	226 100	-11 %
Gatineau	7 300	63 500	66 300	137 100	2 %	147 600	-7 %
Laurentides et Outaouais	48 300	108 700	53 500	210 500	3 %	220 500	-5 %
Mauricie	4 400	369 100	99 900	473 500	7 %	399 800	18 %
Pontiac	31 900	48 400	25 400	105 600	2 %	90 000	17 %
Québec	114 500	594 800	36 400	745 800	12 %	896 100	-17 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	22 200	297 600	26 000	345 800	5 %	335 300	3 %
Sud du Québec	338 600	660 300	200	999 200	16 %	933 500	7 %
TOTAL GÉNÉRAL	1 025 000	4 773 600	646 000	6 444 500	100%	6 422 200	0 %
PROPORTION DU VOLUME TOTAL LIVRÉ	16 %	74 %	10 %	100 %			

Note : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Exclu les ventes des grands propriétaires à leur usine.

Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

La valeur du bois mis en marché en 2019 est évaluée à 397 M\$, en baisse de 11 M\$ comparativement à l'année précédente. En 2019, le revenu total des producteurs, soit la valeur du bois livré à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffré à 313 M\$, en baisse de 1 M\$.

VALEUR ESTIMÉE DU BOIS MIS EN MARCHÉ EN FORÊT PRIVÉE EN 2019 PAR TYPE D'UTILISATION

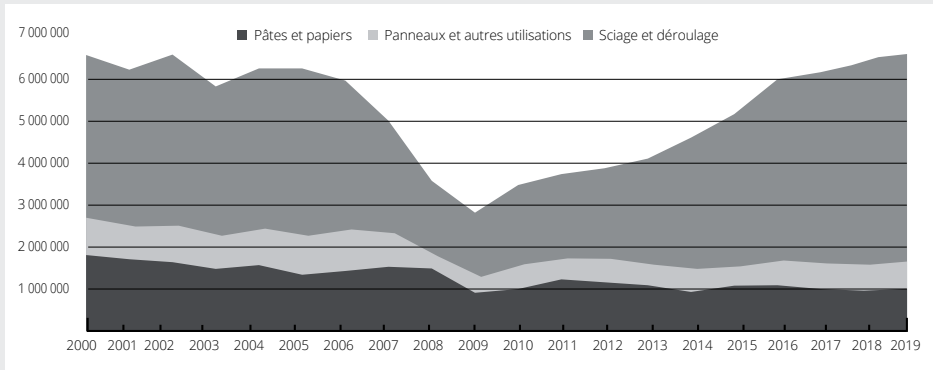
Type d'utilisation	À l'usine	Au producteur
Pâtes et papiers	53 M\$	36 M\$
Sciage et déroulage	311 M\$	255 M\$
Panneaux et autres utilisations	33 M\$	22 M\$
TOTAL	397 M\$	313 M\$

La demande pour le bois des forêts privées

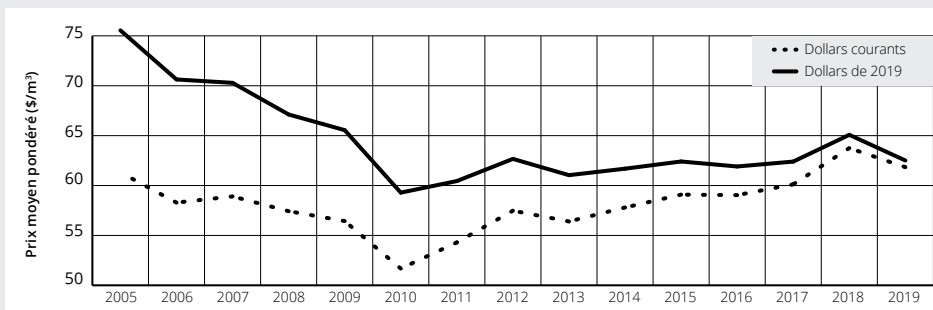
L'année 2019 s'est caractérisée par une demande soutenue pour le bois en provenance de la forêt privée. Globalement, 70 % du bois mis en marché provenait d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 30 % du volume des livraisons.

La mise en marché de résineux est demeurée stable entre 2018 et 2019, alors que celle des feuillus a augmenté de 6 % en 2019. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm³ par année, composée en majorité d'essences feuillues.

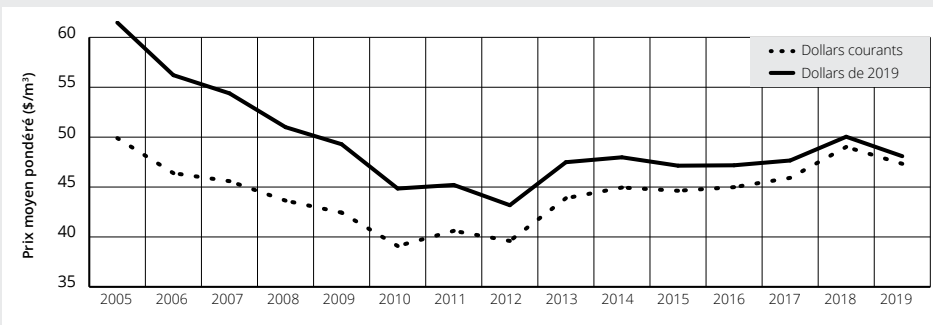
ÉVOLUTION DES LIVRAISONS DE BOIS DES PRODUCTEURS DE LA FORÊT PRIVÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE 2000 À 2019 (M³ SOLIDES)



ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN PONDÉRÉ PAYÉ POUR LE BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE (estimation de la valeur à l'usine incluant les frais de transport)



ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN PONDÉRÉ PAYÉ POUR LE BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE (estimation de la valeur au producteur excluant le transport et les contributions)



MANDAT : FAVORISER LA COHÉSION DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Les actions de la FPFQ visent à accroître la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec afin de générer une mise en commun de ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des autorités politiques et économiques. L'obtention de cette cohésion est notamment possible par l'important effort de communication envers des dizaines de milliers de propriétaires et producteurs forestiers.

RÉALISATIONS 2019-2020

Participer aux assemblées des producteurs forestiers

La FPFQ participe aux assemblées régionales des producteurs forestiers et organise une assemblée provinciale pour les délégués des producteurs de toutes les régions du Québec. Ces assemblées sont l'occasion de prendre le pouls des producteurs, d'échanger sur l'évolution des dossiers et de synchroniser notre action.



Reconnaître le travail des leaders en syndicalisme forestier

Chaque année, la FPFQ honore la contribution d'un leader en syndicalisme forestier par l'attribution du prix Henri-Paul-Gagnon. En 2019, le récipiendaire fut M. Jean-Pierre Dansereau qui a dédié une grande partie de sa carrière à défendre les intérêts des producteurs forestiers et proposer de multiples avenues pour mieux protéger et mettre en valeur les forêts privées québécoises.

Publier la revue Forêts de chez nous

Publiée quatre fois par année, en collaboration avec *La Terre de chez nous* et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec, la revue *Forêts de chez nous* traite de dossiers d'intérêt pour les

producteurs forestiers. Ses articles portent sur les équipements de production forestière, l'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers.



Amis de la forêt privée

Afin de faciliter la réception des publications, l'association Amis de la forêt privée procure aux adhérents des rabais chez des commerçants ciblés, la réception de l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS* et l'abonnement à la revue *Forêts de chez nous*.

Alimenter une revue de presse

La FPFQ met en ligne gratuitement une revue de presse en continu, permettant aux acteurs de la forêt privée d'être informés des dernières nouvelles de l'actualité forestière.

Rédiger l'infolettre Forêts de chez nous PLUS

Forêts de chez nous PLUS est une infolettre produite mensuellement afin d'approfondir un sujet d'actualité pour les producteurs forestiers et détailler les représentations effectuées par la FPFQ sur cette question.



Participer aux instances de l'UPA

La cohésion syndicale, renforcée par l'affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Le président de la FPFQ est membre de plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, le Comité du fonds de défense professionnelle, la Table de travail sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire et le développement régional, et la Table sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.

MANDAT : ÊTRE UN PORTE-PAROLE CRÉDIBLE DES PROPRIÉTAIRES ET PRODUCTEURS FORESTIERS

La FPFQ représente les intérêts des propriétaires et producteurs forestiers auprès de l'État et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées. Être présent, parler au nom des propriétaires et producteurs forestiers et faire valoir leurs revendications nécessitent cependant des arguments crédibles et des relations publiques de qualité pour accroître l'impact des interventions.

RÉALISATIONS 2019-2020

Compiler des statistiques sur les propriétaires forestiers et leurs activités

Sans données les concernant dans les statistiques officielles, les propriétaires et producteurs forestiers n'existeraient pas aux yeux des instances gouvernementales. Publiée annuellement par la FPFQ, *La forêt privée chiffrée* recense les statistiques portant sur la composition forestière de ce territoire, les caractéristiques des propriétaires forestiers et les activités d'aménagement forestier et de récolte du bois qui s'y déroulent. Ce document vise à rassembler les informations factuelles sur la forêt privée et à partager la même information entre les intervenants

œuvrant en forêt privée afin d'établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Cette publication est disponible sur le site foretprivate.ca.



Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois en forêt privée

La FPFQ a mis à jour une étude décrivant le chiffre d'affaires et les emplois liés à la mise en valeur des potentiels sylvicoles et la transformation du bois des forêts privées. Cette étude montre que 25 206 personnes ont obtenu un revenu lié à la réalisation d'activités sylvicoles chez les propriétaires forestiers du Québec. Ces emplois incluent les propriétaires de boisés qui ont obtenu un paiement pour la récolte de bois, les professionnels et les techniciens forestiers qui les accompagnent, les entrepreneurs forestiers, les ouvriers sylvicoles, les camionneurs et la portion des travailleurs en usine pour la transformation du bois de la forêt privée.

En raison du caractère saisonnier du travail sylvicole et du partage des ressources avec les opérations dans les forêts publiques, ces emplois directs ont représenté une équivalence de 13 980 emplois à temps complet pour les travaux en forêt privée et la transformation du bois qui y est récolté.

Le chiffre d'affaires généré par les particuliers, entreprises et organismes impliqués a totalisé 4,3 G\$. Pour les activités réalisées en amont de la transformation du bois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 567 M\$, alors que les mesures de soutien gouvernemental aux activités d'aménagement forestier furent de 62 M\$. Ces chiffres démontrent le pouvoir multiplicateur du bois dans l'économie.



Chaire universitaire sur la gestion durable des forêts privées

La FPFQ est membre fondateur et partenaire financier de la Chaire de leadership en enseignement et en recherche sur la gestion durable des forêts privées de l'Université Laval. Cette initiative vise à mieux préparer les futurs professionnels à œuvrer en forêt privée et à réaliser des projets de recherche spécifiques à ce milieu. La dernière année fut consacrée à définir la programmation de recherche de cette chaire, mais déjà, on constate une augmentation significative des inscriptions d'étudiants de foresterie au cours dédié à la forêt privée.

Mise sur pied d'un comité de liaison avec le MELCC

Le MELCC intervient de plus en plus pour protéger les fonctions environnementales des forêts privées en adoptant des politiques et des réglementations visant ce territoire. Afin que celles-ci considèrent le contexte d'opération des producteurs forestiers, un nouveau comité de liaison réunissant des représentants de la FPFQ, de Groupements forestiers Québec, du MFFP et du MELCC a été mis sur pied dans la dernière année. Ce comité de liaison a notamment abordé l'évolution de la politique de protection des rives, des littoraux et des plaines inondables, les futurs protocoles de séquestration de carbone, la protection des habitats des espèces à statut précaire, la conservation des milieux humides et hydriques, et le financement de plans d'aménagement forestier bonifiés d'informations environnementales.

Rédiger des mémoires pour les autorités gouvernementales

La FPFQ intervient lors de la révision des lois, des règlements provinciaux, des programmes gouvernementaux et des dispositions fiscales pour défendre le point de vue des propriétaires et producteurs forestiers. Dans la dernière année, les mémoires de la FPFQ ont porté sur :

- les projets de *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* et de *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* qui détermineront

notamment les activités permises dans les milieux humides et hydriques;

- la modification à la *Loi sur la fiscalité municipale* concernant l'établissement d'un taux distinct de taxation foncière pour les boisés enregistrés au certificat de producteur forestier;
- l'établissement d'une première politique gouvernementale sur la faune au Québec;
- le projet de modification du *Règlement fédéral sur la protection des oiseaux migrateurs*;
- le projet de modernisation du *Règlement sur les habitats fauniques*;
- le projet de modification de la *Loi sur les ingénieurs* encadrant la construction de routes et de traverses de cours d'eau;
- le *Plan d'électrification et de changements climatiques du Québec* qui permettra d'identifier les actions à prioriser pour les cinq prochaines années;
- la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides;
- l'étude d'impacts environnementaux pour la construction de l'oléoduc de la compagnie Gazoduc;
- la valeur des traitements sylvicoles admissibles au *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*.

Le projet Gazoduc

La FPFQ a participé aux travaux dirigés par l'UPA pour établir une entente de compensation financière pour les propriétaires fonciers qui seront touchés par la construction de l'oléoduc de l'entreprise Gazoduc qui traversera les régions de l'Abitibi, la Mauricie, le Lac-Saint-Jean et le Saguenay. La FPFQ fait partie du comité de négociation de l'UPA rencontrant la compagnie et du comité technique chargé de proposer des modalités de mise en œuvre, dans l'éventualité où le projet irait de l'avant.



La COVID-19 et la protection financière des producteurs forestiers

En réaction à la crise de la COVID-19, la FPFQ a revendiqué auprès du gouvernement du Québec des mesures d'« hibernation » et de relance adaptées au contexte des opérations en forêt privée. Ces revendications ont principalement porté sur une mesure de congé de remboursement des prêts sur la machinerie forestière et de transport de bois, une mesure pour soutenir les frais d'assurances sur la machinerie, et une mesure de prêt sans intérêts sur des inventaires de bois coupé correspondant à une production d'un mois. La FPFQ suivra de près l'évolution de la situation tout au long de la prochaine année.



Ces campagnes se sont traduites par l'émission de 9 communiqués et une lettre d'opinion qui ont généré la rédaction de plus de 97 articles dans les revues, journaux, sites Web et 5 entrevues dans les radios, tant au niveau régional que national. Ces initiatives permettent de positionner la FPFQ comme un interlocuteur essentiel du secteur forestier québécois, et d'accroître le pouvoir d'influence sur l'opinion publique quant à l'importance des revendications des producteurs forestiers.

Intéresser les médias aux enjeux vécus en forêt privée

Intéresser des journalistes aux enjeux des producteurs forestiers est de plus en plus ardu. Au cours de la dernière année, la FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes de relations publiques auprès des médias pour :

- souligner l'adoption de mesures de soutien à la forêt privée dans le Budget Girard en mars 2020;
- lancer la deuxième phase de la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? » en avril 2020;
- appuyer la modification à la *Loi sur la fiscalité municipale* pour la création d'une catégorie d'immeubles pour les boisés sous aménagement, en novembre 2019 et février 2020;
- mettre en évidence les conséquences des difficultés financières de la compagnie Fortress sur les producteurs forestiers de l'Outaouais, en octobre 2019;
- souligner l'amélioration au programme de protection contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et l'augmentation des investissements pour le reboisement en forêt privée, en décembre 2019;
- décrire le rôle de la forêt et des activités forestières dans la séquestration du carbone et la lutte contre les changements climatiques, en octobre 2019;
- souligner l'annonce du renouvellement du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* établi à 28,5 M\$ par année pour 3 ans, en juillet 2019.

Être actif sur les réseaux sociaux

La FPFQ est aussi présente sur Facebook, YouTube, Instagram et Twitter pour joindre les médias, producteurs et autres intervenants intéressés par son action.

Rencontrer le gouvernement et la société civile

Les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers interpellent plusieurs ministères et instances gouvernementales, ce qui nécessite de tenir des dizaines de rencontres avec des députés, des hauts fonctionnaires et du personnel des ministères concernés. Afin d'établir des positions consensuelles, former des coalitions sur les enjeux et convaincre le gouvernement, d'autres rencontres sont tenues avec des acteurs de la société civile, dont des groupes environnementaux, des industriels et des associations du secteur forestier.

De plus, les employés de la FPFQ livrent régulièrement des conférences sur la réalité des producteurs forestiers et les rôles joués par les forêts privées. Ce fut le cas le 10 mars 2020 dans le cadre du cours sur la forêt privée à l'Université Laval, le 19 février 2020 lors du Forum des communautés forestières de la Fédération québécoise des municipalités, le 8 octobre 2019 dans le cadre d'un Colloque sur l'épidémie de l'agrigle du frêne et le 11 novembre 2019 pendant la Journée de formation de l'UPA sur les milieux humides.



La poursuite de la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? »

Six partenaires du domaine forestier, soit le MFFP, l'UPA, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Groupements forestiers Québec, l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec et la FPFQ, se sont à nouveau réunis pour lancer la phase 2 de la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? ». L'objectif de celle-ci demeure la mise en valeur du réseau de conseillers forestiers existant à travers le Québec ainsi que la diffusion de la mesure de remboursement des taxes foncières et du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* qui sont à la disposition des propriétaires forestiers pour soutenir la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Cette campagne inclut une publicité sur 15 panneaux d'affichage en bordure d'autoroutes et de routes en avril et en septembre 2020, selon les régions; une publicité et un concours dans 50 journaux à travers le Québec; une visibilité sur les réseaux sociaux; une affiche visible dans les bureaux des municipalités du Québec; un dépliant pouvant être remis par les conseillers forestiers aux propriétaires moins actifs; une série de 8 capsules YouTube démontrant la relation entre un conseiller forestier et sa clientèle dans ses tâches régulières au cours de l'automne 2020; une vidéo et un dépliant visant spécifiquement les producteurs agricoles possédant un boisé; et des relations médias pour faire connaître la campagne au grand public.

Propriétaires de boisé...
« Avez-vous votre forestier de famille? »
forestierdefamille.com

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Association des producteurs forestiers du Québec

AEISO

GROUPEMENTS FORESTIERS QUÉBEC

Québec

UPA POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRAND

LES ADMINISTRATEURS : UNE ÉQUIPE DE PASSIONNÉS

Le conseil d'administration de la PPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.



Pierre-Maurice Gagnon

Président
Saguenay-Lac-Saint-Jean



Gaétan Boudreault

Premier vice-président
Région de Québec



Éric Cliche

Deuxième vice-président
Beauce



Laurier Mongrain

Membre de l'exécutif
Mauricie



Maurice Veilleux

Membre de l'exécutif
Bas-Saint-Laurent



Normand Roy

Abitibi-Témiscamingue



Marcel Boilard

Centre-du-Québec



Noël Dionne

Côte-du-Sud



Marie-Louis Bourdages

Gaspésie



Jean Giasson

Gatineau



Jacques Gévry

Laurentides et Outaouais



Claude Gravelle

Pontiac



Normand Roy

Saguenay-Lac-Saint-Jean



André Roy

Sud du Québec

LES EMPLOYÉS

La permanence de la FPFQ est composée de M. Marc-André Coté, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, directeur général adjoint, Mme Sabrina Verreault, secrétaire de direction, Mme Camille Bonhomme, responsable à l'aménagement forestier, M. Vincent Bouvet, économiste forestier, Mme Josée Lalande, agente de communication, et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.



Marc-André Coté,
ing.f. Ph.D.

Directeur général



Marc-André Rhéaume,
ing.f.

Directeur général adjoint



Sabrina Verreault

Secrétaire de direction



Camille Bonhomme,
ing.f.

Responsable à
l'aménagement
forestier



Vincent Bouvet, B.A.

Économiste forestier



Josée Lalande

Agente de
communication



Gérald Vinette, CMA

Adjoint administratif



AUTRES IMPLICATIONS

La Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, comme la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

La Fédération canadienne est ainsi intervenue auprès des formations politiques lors de la campagne électorale de l'automne 2019 pour obtenir leurs engagements envers les propriétaires forestiers. Elle fut également active pour faire valoir le rôle des forêts privées pour réaliser une partie de la promesse du premier ministre Trudeau de planter 2 milliards d'arbres en 10 ans afin de séquestrer du carbone.

ORGANISATIONS AFFILIÉES

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda

spbat.qc.ca 819 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski

spfbsl.com 418 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne, Saint-Georges

apbb.ca 418 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières

spbcq.ca 819 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, bureau 400, La Pocatière

spbcs.ca 418 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

172, boulevard Perron Est, New Richmond

spfgaspesie.com 418 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau

276, rue Principale Sud, Maniwaki

opbg.ca 819 449-6649

Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier

apflo.ca 819 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières

spbois.qc.ca 819 370-8368

Office des producteurs de bois de Pontiac

10, rue Centre, C. P. 929, Shawville

opdbp.org 819 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau, Québec

spfrq.qc.ca 418 872-0770

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet, Saguenay

spbsaglac.qc.ca 418 542-5666

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

4300, boulevard Bourque, Sherbrooke

spbestrie.qc.ca 819 346-8905



555, boulevard Roland-Therrien,
bureau 565, Longueuil
foretprivee.ca • 450 679-0530

